

LE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB)

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comprendre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire est venu préciser le contenu de ce rapport :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« B.-Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport social »

Le Présent rapport a pour objet de transmettre aux membres du Conseil d'administration les éléments nécessaires à la réflexion en vue de la séance du Conseil d'administration qui approuvera le budget prévisionnel 2020. Le vote du budget sera effectué avant le 31 mars conformément aux statuts de l'EPCC qui seront actualisés en 2020.

Rappel des règles budgétaires

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'établissement. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans chacune de ses sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article. Pour l'école d'art, le plan comptable est la M14. Le budget de l'école est voté par nature.

Les principes budgétaires sont les suivants :

-le principe d'équilibre réel : les recettes et dépenses doivent au stade de la prévision, s'équilibrer. Cet équilibre doit être réalisé par section (fonctionnement et investissement). En outre, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive.

-le principe d'annualité : le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre année N), toutes les ressources et toutes les charges. Il s'ensuit l'obligation d'élaborer, de faire adopter et de rendre exécutoire un acte budgétaire avant le 1^{er} janvier de l'année à laquelle il va s'appliquer et qui va prévoir les dépenses et les recettes pour cet exercice. Avant le début de l'exercice, toutes les recettes et les dépenses doivent donc avoir été prévues au budget pour un an, et seulement pour un an.

-le principe de l'unicité : un seul document budgétaire doit retracer les prévisions de la collectivité.

-le principe de l'universalité : la compensation entre les recettes et les dépenses est interdite. Aucune opération ne doit être contactée et chacune doit apparaître en recette ou en dépenses.

I/ La mise en œuvre du projet d'établissement *L'ESAA, école monde(s)*

1. L'affirmation de la mission de service public de l'École

En tant qu'institution d'enseignement supérieur, la principale finalité de l'ESAA est de former des professionnels dans les secteurs de la création artistique ainsi que de la conservation-restauration des biens culturels et de délivrer les diplômes habilités par le Ministère de la culture. L'école accompagne les étudiants pour leur insertion professionnelle dès la fin de leurs études dans les milieux professionnels. Commencée dès la rentrée 2019, l'attention particulière aux questions de professionnalisation des étudiants, notamment avec les questionnaires pour les anciens diplômés de notre école et avec l'intégration des enseignements des contenus « professionnalisants » sur les maquettes de master de deux mentions, sera renforcée de manière structurelle en 2020.

C'est d'ailleurs le cas à échelle régionale avec l'école(s) du Sud, réseau réunissant les six écoles supérieures d'art de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et celle de Monaco, qui a pour ambition de développer et de valoriser la coopération de ses membres dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'accompagnement de la création et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Pour 2019-2020, **112 étudiants sont accueillis au sein de l'école.**

La rentrée 2020 aura lieu le lundi 16 septembre 2020.

2020 sera l'année COULEURS DES MONDES au sein de l'École en déclinaison du projet d'établissement, L'ESAA, école monde(s).

2. Les partenariats historiques et nouveaux

Un partenariat qui irriguera l'année 2020 d'actions pédagogiques et de recherche et de propositions artistiques et culturelles

Un partenariat sera mis en place avec l'association internationale de la Couleur en 2020 notamment dans le cadre du 16^e congrès de l'AIC organisé par le Centre français de la couleur et soutenu par l'UNESCO. Pour l'ESAA, différentes actions rythmeront l'année 2020 autour de cette thématique.

Patrick Callet, président du Centre Français de la couleur viendra au mois de mars accompagné des personnalités (à préciser encore) de la recherche et de la culture pour offrir aux étudiants de l'ESAA une série de conférences sur la couleur.

Le congrès sera accueilli pendant une semaine (octobre 2020) dans le Palais des Papes à Avignon.

Madame Salma Ghezal sera enseignante coordinatrice de ce projet au sein de l'école (site Baigne-pieds). Cette manifestation trouvera son apogée le 9 octobre en réunissant artistes et scientifiques du monde de la Couleur pour clôturer les tables rondes du Colloque avec la participation des étudiants. En amont, l'école coordonnera avec le centre français de la couleur la pré-journée des conférences le 6 octobre.

Monsieur Vega a été désigné comme membre du conseil scientifique de l'organisation du Congrès qui aura lieu à Avignon en octobre prochain.

Des partenariats historiques et réaffirmés

De nombreux partenariats historiques seront aussi renouvelés en 2020 confortant l'école dans ses missions. Ces partenariats permettent aux étudiants d'acquérir des savoirs faire durant le cursus et de favoriser des rencontres entre professionnels de la culture et de l'art.

L'école a d'ores a renforcé les liens avec l'ensemble des musées avignonnais, publics et privés avec des actions et projets concrets : Workshops, visites, analyse de collections, expositions, etc. Dans ce sens, 2020 sera l'année de consolidation de ces partenariats.

Pour 2020, il est aussi prévu de travailler avec le Festival d'Avignon tout au long de l'année. Le projet institutionnel présenté lors du Conseil d'administration du 6 septembre 2019 doit aujourd'hui se déployer autour d'actions concrètes pour l'École supérieure d'Art et pour l'ensemble de ses partenaires (commune, DRAC, partenaires institutionnels).

Pour ce faire, un travail de réflexion a été mené en interne sur la question de la recherche et de l'Art du vivant. Ce travail a été notamment rendu possible grâce à l'expertise de Monsieur Olivier Dubois.

De janvier 2020 à juin 2020 : seront organisés des manifestations et un évènement autour de la création « L'après-midi d'un faune » sur Avignon. Cet évènement pourrait avoir lieu en juin 2019 et serait bien sûr travaillé en lien avec l'ensemble des partenaires de l'ESA (service culture de la Commune d'Avignon, Festival d'Avignon, DRAC, etc.)

Enfin, pour développer son activité et ses échanges internationaux, l'ESAA envisage en 2020 **de développer les partenariats internationaux ;**

- 7 conventions nouvelles sont en cours avec l'Amérique Latine dont une convention déjà active avec l'École de Conservation et Restauration d'Occident (ECRO) au Mexique. Cette convention a permis à Mme Heloïse Samie, étudiante de master en conservation-restauration de l'ESAA de se spécialiser dans la conservation et restauration des documents graphiques (papier) avec un séjour d'échange académique de février à juillet 2019 ;

- une convention est active avec la seule école de conservation d'Afrique de l'Ouest (au Bénin) ;

L'école souhaite se tourner vers l'Asie et envisage de contractualiser avec l'Académie des Beaux-Arts de Guangzhou en Chine. A ce propos, l'école recevra la délégation de l'Académie chinoise le prochain 29 novembre 2019.

Dans ce contexte, l'ESAA réengage sa démarche de travail pour déposer en janvier 2020 un dossier de demande d'habilitation Erasmus/Erasmus + et Campus Art. Ce projet sera piloté par Madame Cavagna, responsable des études.

3. Les ateliers libres :

L'enseignement est dispensé de mi-septembre à mi-juin selon le calendrier pédagogique, à l'exception des périodes de vacances scolaires et des jours de fermeture exceptionnelle de l'établissement. Des événements ou circonstances particulières peuvent nécessiter des modifications, voire des annulations de séances.

L'ESAA a dû refuser des demandes pour la rentrée 2019 pour les ateliers libres (250 demandes comptabilisées). 168 personnes sont inscrites de septembre à juin pour

participer aux ateliers libres orchestrés par l'École d'Arts (contre 70 personnes l'année dernière).

L'ESAA a nommé dès septembre 2019 pour coordonner ces activités Madame Sylvette Ardoino comme coordinatrice des ateliers libres.

Ces ateliers libres sont mis en place tous les jours de la semaine grâce à une équipe d'experts constitués en 2019 : Monsieur Gaël Anasse, Monsieur Carlos Marcano, Madame Dominique Favet, Monsieur Romain Vernède, Madame Claire Thiriet, Monsieur Ben Sanair, Madame Carole Aragon.

Planning des Ateliers Libres 2019-2020

Ecole Supérieure d'Art d'Avignon

www.esaavignon.eu

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI / DIMANCHE
				9H30 - 12H 00 PEINTURE ADULTES	STAGES ENFANTS ADOLESCENTS ADULTES
				(BAIGNE PIEDS)	
	14h00 - 16h30 DESSIN - PEINTURE ADULTES	13h30 - 15h00 ARTS PLASTIQUES ENFANTS maternelle (CHAMPPLEURY)			
	(BAIGNE PIEDS)	15h00 - 17h30 CERAMIQUE ADULTES & GRAVURE ADULTES (CHAMPPLEURY)	15h00 - 17h00 ARTS PLASTIQUES ENFANTS primaire (CHAMPPLEURY)		
			17h00 - 19h00 ARTS PLASTIQUES collège (CHAMPPLEURY)		
18h30 - 20h30 HISTOIRE DE L'ART (BAIGNE PIEDS)	18h30 - 21h 00 MODELE VIVANT ADULTES & PHOTOGRAPHIE ADULTES (BAIGNE PIEDS)	18h30 - 21h00 GRAVURE ADULTES & CERAMIQUE ADULTES (CHAMPPLEURY)	19h00 - 21h00 ARTS PLASTIQUES lycée (CHAMPPLEURY)	18h00 - 20h30 ECRITURE PLASTIQUE ADOLESCENTS ADULTES (CHAMPPLEURY)	

Le partenariat des ateliers libres : un enjeu social au travers des associations.

En cohérence avec le projet « une école-monde(s), les Ateliers libres prônent le partage des savoirs et des créativité, selon une vision résolument sociale. L'ESAA s'engage envers les populations les plus vulnérables et les territoires prioritaires au travers de partenariats avec les établissements scolaires, les centres sociaux et les associations rendant accessible ce service de formation et de création artistique.

Depuis leur restructuration en 2018, les ateliers ont de nombreux partenaires locaux et sociaux : le Totem, l'AAFP, les petits pas, les amis de Théodore, le pôle ressource Petite Enfance à Montfavet, le collectif de soutien aux réfugiés du Vaucluse.

A la demande de la Commune, il sera proposé en 2020 un atelier en direction de nos aînés et un atelier intergénérationnel (grands-parents-petits enfants) durant les vacances.

4. Stages et workshops :

A destination des publics enfants, adolescents et adultes, des stages seront organisés lors des vacances scolaires et des workshops lors des week-ends verront le jour dès le mois de février de 2020, en différents lieux de la ville.

Pour le cycle scolaire 2019-2020, il est prévu d'organiser 4 workshops :

- novembre 2019 : workshop sur la représentation du monde ;
- janvier 2020 : du 6 au 10 janvier sur la représentation du monde (intervention de Madame Robert) ;
- mars 2020 : portes ouvertes de l'École d'Art. Workshop du 23 au 28 mars 2020 ;
- mai 2020 : du 11 mai au 15 mai, workshop sur la transformation du monde ;
- octobre 2020 : du 6 au 9 octobre : participation de l'ESAA au congrès de la couleur avec un colloque le 9 octobre l'après-midi à l'ESAA « couleurs naturelles, couleurs numériques ».

5. Master Class et formation continue

Au-delà de la reformulation des ateliers libres, le master class est une offre de formation continue qui sera en construction à partir de la rentrée de 2020.

Formulé comme un espace de travail et de perfectionnement sur des techniques et procédés spécifiques, le master class aura vocation à favoriser l'insertion professionnelle des artistes en développant leurs compétences et leurs savoir-faire.

Ainsi, l'école répond à sa mission de service public de sensibilisation à l'art et à la création contemporaine dans le champ culturel et artistique par la tenue d'ateliers ces Ateliers libres que nous voudrions installer au cœur de la Ville d'Avignon dès 2020.

6. L'organisation des jurys pour le DSRA :

A noter et à intégrer dans le budget 2020, les frais de jury qui se réunira en février 2020 pour le DSRA (300 euros jour par intervenant sur 1 journée X 4 personnes + d'éventuels frais de déplacement et d'hébergement).

7. la recherche (cf. projet d'établissement 2019-2023) :

Les enjeux de la recherche pour *L'ESAA, une école-monde(s)*

La refondation de l'établissement ne peut pas faire l'économie de la question de la recherche. C'est à partir d'une conception élargie de la recherche que cette refondation pourra avoir lieu.

Les perspectives de recherche développées ici sont envisagées à l'aune de la transversalité qui caractérise l'école, notamment à partir d'une approche épistémologique qui construit et rend compte d'une expérience, aussi bien pour la création que pour la conservation-restauration. La recherche, conçue ainsi comme une curiosité mise en méthodologie, est à la fois un questionnement introspectif et une ouverture sur le monde.

Le projet d'établissement, *L'ESAA, école-monde(s)* se place dans un lieu autre que la dichotomie entre la conception de la recherche en école d'art et celle propre à l'université.

L'ouverture aux dialogues et confrontations est le trait principal d'une vision de la recherche qui ne fracture pas les collaborations entre institutions universitaires et institutions artistiques.

Une recherche qui fonde des identités

La particularité des conceptions de la recherche pour les mentions *Création* et *Conservation-restauration* et leur contiguïté, suscite des interrogations nouvelles. Les conceptions, finalités et outils pédagogiques des espaces de création et de transmission, c'est-à-dire le laboratoire d'expérimentation artistique et le laboratoire-atelier de conservation-restauration, ont besoin d'être définis et actualisés. C'est pourquoi la recherche que le projet d'établissement défend a la vocation de doter les enseignants et les étudiants de lignes et problématiques qui leur permettront de penser la formation en *Création* et *Conservation-restauration*. Explorer le sens de ces formations à travers une recherche active et transversale dont l'expérience est l'élan heuristique et créateur, transforme autant la matière que le geste et leurs médiations.

L'ESAA a sans doute un rôle déterminant à endosser vis-à-vis de la définition et des enjeux de la recherche en école supérieure d'art, notamment en faisant valoir la vision originale qu'elle a vocation à propager, du fait de la singularité de sa double formation. La transversalité sert ainsi à concevoir une autre possibilité de recherche, elle aussi affranchie des appartenances en art ou en science.

- *Représentations et transformations du monde 2019-2020* trouvant une destination immédiate dans le cadre de 4 semaines annuelles de workshops.
- *Couleurs du monde : du matériel au numérique (2020-2021) : Un partenariat qui irriguera l'année 2020 d'actions pédagogiques et de recherche et de propositions artistiques et culturelles*

Un partenariat en train de se consolider avec l'Association Internationale de la Couleur en 2020 notamment dans le cadre du 16ème congrès de l'AIC organisé par le Centre français de la couleur et soutenu par l'UNESCO. Pour l'ESAA différentes actions rythmeront l'année 2020 autour de cette thématique.

Ce congrès sera accueilli pendant une semaine (octobre 2020) au Palais des Papes d'Avignon.

Salma Ghezal sera l'enseignante coordinatrice de ce projet au sein de l'école (site Baigne-Pieds) qui trouvera son apogée le 9 octobre en réunissant artistes et scientifiques du monde de la Couleur pour clôturer les tables rondes du Colloque avec la participation des étudiants.

Monsieur Vega-Cardenas a été désigné comme membre du conseil scientifique de l'organisation du Congrès qui aura lieu à Avignon en octobre prochain.

Mention Création

- L'art du vivant : approches contemporaines des arts de la scène
- *Poïétique* du processus créatif

Mention Conservation-restauration

- Analyse critique des catégories art contemporain et objets ethnographiques
- Quelle ingénierie de la conservation-restauration ?

La recherche : ses programmes, ses lignes

La définition d'un projet de recherche engageant la communauté de l'ESAA, mais aussi son rapport avec d'autres collectifs, nécessite la mise en place d'espaces de dialogues, de questionnements et légitimations appropriés, ainsi que l'élaboration d'un programme qui traduit les enjeux de la recherche en échéances et étapes.

Pour le cycle 2019-2020 :

- Mars-juillet : réunions de travail pédagogique et de recherche de l'équipe pédagogique en partenariat avec l'ESAD-Tours Angers Le Mans.
- Juin-juillet : entretiens individuels de présentation du projet d'établissement *L'ESAA, une école-monde(s)* afin d'adapter les orientations thématiques et théoriques de chaque cours et activité pédagogique qui refléteront au mieux celles du nouveau projet de l'établissement.
- Mars-décembre : coordination et réception du premier séminaire des École(s) du sud en février. Contribution de l'ESAA dans ce cadre, aux activités mutualisées, comme le workshop commun du 4 au 8 novembre 2019 qui préfigure des lignes partagées en matière de recherche dans ses établissements.
- Mars-décembre : continuation de la contribution de l'ESAA à la Conférence des formations publiques en conservation-restauration, notamment à travers la mise en commun des compétences ainsi que la préparation d'un colloque.
- Novembre 2019-octobre 2020 : co-organisation avec le Centre de la couleur, du colloque international *Couleurs naturelles-couleurs numériques*, en partenariat avec l'UNESCO et l'Association internationale de la couleur. Ce colloque veut positionner l'établissement comme espace de réflexion et de questionnement sur la création et la transmission culturelle. AIC 2020 Interim Meeting 6-9 octobre, Avignon, Palais des Papes et ESAA.

Pour 2020 :

- La formation d'un Comité de réflexion pour la recherche qui permettra de modéliser le premier et le deuxième cycle, en rapport avec les orientations et les ambitions du projet d'établissement.
- Janvier-décembre : développement de partenariats institutionnels culturels et financiers (universités, LABEX, fondations, entreprises).
- Mars-juillet : la création d'un prix de la recherche à l'ESAA pour chacune des mentions correspondant au meilleur travail de mémoire et projet, en partenariat avec des entreprises
- Novembre : lancement d'une revue de l'école annuelle. En plus de la publication de contributions à des colloques et des collaborations d'artistes et chercheurs renommés, cette revue aura pour ambition la diffusion des travaux de recherche en création et en conservation-restauration.

II/Le budget de l'école :

1. Le budget 2019 :

Le budget de l'école est aujourd'hui réparti comme suit en termes de dépenses :

Ecole Supérieure d'Art d'Avignon - 84 - Budget Principal		BP	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	266 796,00	0,00	284 000,00		284 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 434 352,00	0,00	1 386 482,00		1 386 482,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 130,00	0,00	5 300,00		5 300,00
Total des dépenses de gestion courante		1 711 278,00	0,00	1 675 782,00		1 675 782,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	12 131,00	0,00	8 350,00		8 350,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 723 409,00	0,00	1 684 132,00		1 684 132,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	88 972,00		50 000,00		50 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		88 972,00		50 000,00		50 000,00
TOTAL		1 812 381,00	0,00	1 734 132,00		1 734 132,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 734 132,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	1 526,00	0,00	1 500,00		1 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	33 700,00	0,00	45 220,00		45 220,00
73	Impôts et taxes	1 396,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 774 209,00	0,00	1 687 212,00		1 687 212,00
75	Autres produits de gestion courante	1 085,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		1 811 916,00	0,00	1 733 932,00		1 733 932,00
76	Produits financiers	263,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	202,00	0,00	200,00		200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 812 381,00	0,00	1 734 132,00		1 734 132,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		1 812 381,00	0,00	1 734 132,00		1 734 132,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 734 132,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	50 000,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Charges de fonctionnement ESAA	Montant BP 2019	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	284 000 €	16,38%
Charges de personnel et assimilés	1 386 482 €	79,95%
Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00%
Autres charges de gestion courante	5 300 €	0,31%
Charges exceptionnelles	8 350 €	0,48%
Dotations aux amortissement	50 000 €	2,88%
TOTAL	1 734 132 €	

La section de fonctionnement du CA 2019 pourrait être excédentaire compte tenu d'un résultat positif exceptionnel au CA 2018 (excédent de **412 352,23 €**) affecté au financement de la section de fonctionnement 2019.

Cet excédent est un « faux positif » puisqu'il sert à couvrir les dépenses de fonctionnement de l'année N+1. L'excédent 2018 sert ainsi à couvrir les dépenses de l'école à compter du mois d'octobre.

Pour 2018, il a été affecté comme suit (extrait délibération du 1^{er} octobre 2019 du Conseil d'administration de l'ESAA-Budget supplémentaire) :

Section de fonctionnement	Dépenses	412 352.23€
	Recettes	412 352.23€
Section d'investissement	Dépenses	25 000€
	Recettes	123 760.64€

Compte tenu de la reprise d'activité et des recrutements de l'école nécessaires à son fonctionnement, l'excédent 2019 devrait être moindre.

2. Les orientations budgétaires 2020 de l'école pour la section de fonctionnement :

2.1. Les recettes de fonctionnement :

Pour la section de fonctionnement, l'ESAA bénéficie des aides financières suivantes :

- financement de la Ville d'Avignon ;
- subvention de la DRAC (Ministère de la culture).

Évolution des financements alloués :

	2016 en €	2017 en €	2018 en €	BP 2019 en €
Ville d'Avignon	1 548 912	1 548 912	1 548 912	1 498 912
DRAC	208 300	208 000	208 300	208 000
TOTAL	1 757 212	1 757 912	1 757 912	1 706 912

Pour l'exercice 2019, les montants de subventions alloués par le Ministère de la culture se répartissent comme suit : 188 000€ au titre du fonctionnement de l'école et 20 000€ au titre de l'unité PAMAL.

Il est noté une baisse des financements publics dans un contexte économique contraint. Pour 2020, l'ESAA a sollicité ses tutelles pour un maintien du niveau de subventionnement.

Des demandes de financement sur projet sont à faire (pour des projets pédagogiques par exemple) auprès de partenaires institutionnels voire de groupes privés (ex : Fondation Orange qui finance des MOOC, etc.).

Un travail devra aussi être fait sur la perception de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises.

Un travail sur les partenariats et le mécénat devra aussi être entrepris en lien avec le recrutement à venir d'un chargé de communication et des partenariats.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les principaux financeurs de l'ESAA, une prévision de maintien des subventions est envisagée pour 2020.

L'accroissement des ressources propres à constater au CA 2020 :

Les principales recettes tarifaires de l'école sont les droits d'inscription (formation initiale et ateliers libres).

Les droits d'inscription pour le cursus diplômant sont ainsi déterminés pour le cycle 2019-2020 :

	Année 2013- 2014	Année 2014- 2015	Année 2015- 2016	Année 2016- 2017	Année 2017- 2018	Année 2018- 2019	Année 2019- 2020
Droits inscriptions cursus diplômant par étudiant	250€	250 €	250 €	250 €	300€	300€	300€
Tarif concours d'entrée	0	0	20 €	20 €	30 €	30€	30€
Tarif concours équivalence	0	0	20 €	20 €	30 €	30€	30€

Les tarifs pour les Ateliers libres ont été arrêtés de la manière suivante :

Les inscriptions aux ateliers libres pour l'année scolaire (d'octobre à juin) : Photo, corps humain, dessin/peinture, gravure, céramique

Proposition de Tarifs 2019-2020		
Pratiques amateurs par ateliers		
	Résidence Avignon	Résidence Hors Avignon
Adultes	230€	300€
Enfants	180€	230€

<u>Proposition de Tarifs 2019-2020</u> Tarif famille et multi-cours à partir de 2 personnes et ou 2 cours		
	Résidence Avignon	Résidence Hors Avignon
Adultes	180€	230€
Enfants	135€	185€

<u>Proposition de Tarifs 2019-2020</u> Tarifs sociaux : allocataires chômage, RSA, situation de handicap		
	Résidence Avignon	Résidence Hors Avignon
Adultes	100€	140€
Enfants	75€	100€

<u>Proposition de Tarifs 2019-2020</u> Stages			
	Enfants Avignon Hors Avignon	Résidence	Adultes Résidence Avignon Hors Avignon
5 heures	20€/25€		30€/35€
10 heures	40€/50e		60€/70€
15 heures	60€/75€		90€/105€
20 heures	80€/100€		120€/140€

<u>Proposition de Tarifs 2019-2020</u> Masterclass		
	Résidence Avignon	Résidence Hors Avignon
Master Class	500€	625€

<u>Proposition de Tarifs 2019-2020</u> Cours d'histoire de l'art proposé en complément à chaque inscrit pour un tarif annuel			
Résidence Avignon	Résidence Avignon	Hors	35€

Il est proposé de maintenir ces tarifs en 2020 et de réfléchir à une indexation annuelle (tarifs indexés à l'évolution du coût de la vie, etc.).

Compte tenu des tarifs de l'ESAA, la part des ressources propres de l'ESAA a évolué depuis 2017 de la manière suivante :

Année	Montant recettes d'inscription en €	Progression annuelle
CA 2016	16 245.14	NR
CA 2017	20 249.44	+24.65%
CA 2018	53 199.38	+ 162.72%

BP 2019 (cycle scolaire 2018-2019/ base 100 étudiants)	45 220	
--	--------	--

Le développement des ateliers libres prévu pour 2020 laisse présager une légère hausse des recettes propres **qui sera constatée lors du CA 2020.**

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2020-RESSOURCES ESTIMATIVES

	BP 19	Estimation 2020	% évolution
Produits des services et ventes diverses	45 220	45 220	0
Dotation et participations	1 687 212	1 687 212	0
Produits exceptionnels	200	200	0
TOTAL	1 732 632	1 732 632	

Les ressources de l'ESAA sont alimentées chaque année par une reprise de résultat qui permet à l'ESAA de fonctionner sur 12 mois. Ce système reste fragile et précaire à cette date.

2.2. Les dépenses de fonctionnement :

Évolution des dépenses de fonctionnement de l'ESAA depuis 3 ans :

Chapitre/année	CA 2017 en €	CA 2018 en €	BP 2019 en €
Charges à caractère général	242 337.93	318 598.83	284 000
Charges de personnel et frais assimilés	1 248 182	1 291 607.4	1 386 482
Autres charges de gestion courante	9 729.6	790	5 300
Charges financières	0	0	0
Charges exceptionnelles	12 079.85	11 658	8 350
Dotation aux amortissements	0		50 000
TOTAL	1 512 329.38	1 622 654.23	1 734 132

2.2.1. La masse salariale de l'établissement :

La masse salariale budgétée en 2019 représentait pour l'exercice 2019, 1 386 482 € soit 79.95% du budget de fonctionnement.

La maîtrise de son évolution reste un enjeu majeur pour 2020.

La refonte du RIFSEEP, les évolutions d'indice, la mise en stage d'un personnel ayant réussi son concours et les recrutements faits en 2019 (enseignants, administrateur, comptable, assistante de direction, coordinatrice des ateliers libres, régisseur technique et pédagogique) auront des incidences importantes sur le chapitre du personnel (012) dans le cadre des budgets à venir.

Par ailleurs, malgré la révocation du régisseur en 2018, l'ESAA doit aujourd'hui financer les Allocations de retour à l'emploi (ARE) et ce pendant 2 ans à compter du 11 juillet 2019. Cette charge grève le budget de personnel sur 2 ans (29 000€ estimés). L'école devra acquérir les applications nécessaires pour estimer son GVT (glissement vieillesse technicité) au plan de vue financier (déroulement de carrière des agents) dans un contexte vieillissant de sa communauté (départs à la retraite nombreux dans les années à venir).

Compte tenu de la trésorerie de l'ESAA, il n'est pas possible à cette date de pourvoir la totalité des postes vacants sans entraîner de déficit financier annuel.

Évolution de la masse salariale de l'ESAA depuis 3 ans

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019 sans affectation du BS
64111 - Rémunération principale	378 054,20 €	456 909,59 €	520 369,74 €	550000
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	3 033,11 €	3 568,83 €	3 238,35 €	4 300
64118 - Autres indemnités	43 061,33 €	48 429,81 €	56 784,01 €	65 682
64131 - Rémunérations	468 993,80 €	288 339,80 €	265 649,07 €	280 000
64136 - Indemnités de préavis et de licenciement	0,00 €	6 138,60 €	0,00 €	5000
64138 - Autres indemnités	42 901,37 €	23 794,48 €	31 326,74 €	34 000
64168 - Autres emplois d'insertion	23 055,73 €	12 020,87 €	123,50 €	0
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	212 689,08 €	163 913,53 €	174 229,16 €	190 000
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	149 174,49 €	160 138,74 €	177 323,37 €	190 000
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	30 315,88 €	17 319,05 €	13 922,09 €	15 000
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	4 417,00 €	4 383,00 €	0,00 €	1 000
6475 - Médecine du travail, pharmacie	4 000,80 €	98,00 €	2 380,00 €	2 500
6478 - Autres charges sociales diverses	10 816,00 €	19 678,50 €	12 186,00 €	13 500
6488 - Autres charges	2 318,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 372 831,19 €	1 204 732,80 €	1 257 532,03 €	1 386 482€

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges de personnel de l'ESAA entre le BP 2019 et le BP 2020 si tous les postes étaient pourvus et budgétés.

BP voté en mars 2019 concernant la masse salariale en €	BS voté en juin et affecté en octobre en €	Réalisé au 10 octobre 2019 en €	Estimation 2020 si budgétisation de tous les postes du tableau des effectifs
1 386 482	1 430 482	995 115.72	1 669 843.23€

La masse salariale augmente à l'ESAA depuis 3 ans en lien avec la politique de recrutement de l'établissement.

Pour 2020, le BP devra notamment supporter financièrement :

- l'extension du temps de travail du poste de coordination des ateliers libres (+50% sur une année soit + 25 000€/ BP 19 charges comprises)
- le recrutement de deux postes d'enseignants (+ 100 000€/ BP 2019 charges comprises) pour consolider l'équipe enseignante ;
- si possible budgétairement, le recrutement d'un chargé de communication et de partenariats (+ 33 000€/BP 2019 charges comprises) ;
- l'extension du temps de travail de régisseur technique et pédagogique sur 12 mois (+ 20 000€ annuels).

Sans augmentation des ressources, il n'est pas possible de financer la totalité des postes du tableau des effectifs de l'ESAA estimé en masse salariale à 1 669 843€ pour 2020.

Tableau des effectifs 2019 en lien avec l'organigramme validé par le Conseil d'administration :

Emplois	Grade	CAT.	Budgété	Pourvu	Titulaire ou contractuel	Temps de présence
POLE DIRECTION-ADMINISTRATION						
Directeur de L'EPCC Alfredo Vega	Directeur d'enseignement artistique	A	1	1	Contractuel	Temps plein
Administrateur Raphaëlle Mancini	Directeur territorial	A	1	1	Titulaire	Temps plein
Assistante de coordination Émilie Chabert	Rédacteur territorial	B	1	1	Titulaire	Temps plein
Gestionnaire comptable Emilie Cosme	Rédacteur territorial	B	1	1	Titulaire	Temps plein
Gestionnaire Isabelle Malbos (AM)	Adjoint administratif 2ème classe	C	1	1	Titulaire	Temps plein
Responsable pédagogique Cécile Cavagna	Attaché	A	1	1	Contractuel	Temps plein
Assistante à la vie scolaire Laetitia Herbette	Adjoint administratif principale 2ème classe	C	1	1	Titulaire	Temps plein
Assistante de Bibliothèque Delphine Pauletto	Adjoint administratif principale 2ème classe	C	1	1	Titulaire	0,8

Chargé de communication et de partenariats	Rédacteur ou adjoint administratif	B ou C	1	0	Poste vacant	Temps plein
SS TOTAL DIRECTION- ADMINISTRATION			9	8		7.80
POLE ENSEIGNEMENT-ATELIERS LIBRES						
Professeur d'Ens. Artistique Cyril Jarton Jean Laube Alain Léonési Véronique Mori	PEA Hors Classe	A	4	4	Titulaire	Temps plein
Professeur d'Ens. Artistique Classe normale-titulaire Lionel Broye Hervé Giocanti Nicolas Gruppo Maire Maire Mylène Malberti Sylvie Nayral Poste vacant	PEA Classe Normale	A	7	6	Titulaire	Temps plein
Professeur d'Ens. Artistique Classe normale-CDD Jill Myhill Salma Ghezal Carlos Marcanos Gael Anasse + heures liquidatives sur poste vacant Poste vacant Poste vacant Poste vacant Poste vacant	PEA Classe Normale	A	7	3	CDD	Anasse et Marcanos sont à 50%
Assistant d'Enseignement Marie Boyer Bernard Daillan Hamid Maghraoui Sylvette Ardoino	Assistant Ens. Art. ppal 1ère classe	B	4	4	Titulaire	Temps plein

SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT- ATELIERS LIBRES			22	17		17
POLE SERVICE TECHNIQUE						
Régisseur Philippe Montchaud	Technicien Territorial 2ème classe	B	1	1	Contractuel	Temps plein
Régisseur pédagogique Informatique Pascal Genty	Adjoint Technique 2ème classe	C	1	1	Contractuel	Temps partiel 80%
Agent logé- maintenance des bâtiments Jean Louis Praet	Adjoint Technique 2ème classe	C	1	1	Titulaire	1
SOUS TOTAL SERVICE TECHNIQUE			3	3		2.8
TOTAL GENERAL PERSONNEL ESAA			34	28		27.6

A noter pour 2019, des priorités en termes RH et d'évolution de masse salariale :

- La déclaration de vacance de poste d'enseignants ;
- La mise en stage de Monsieur Maghraoui qui a réussi son concours de PEA.

Il est par ailleurs proposé de valoriser financièrement le travail fait par 4 enseignants coordination de section et d'année (versement des heures supplémentaires sur 10 mois).

2.2.2. Les dépenses de fonctionnement hors personnel

Les charges à caractère général, 2nd poste de dépenses pour l'École d'art ont évolué de la manière suivante :

2016 en €	2017 en €	2018 en €	BP 2019 en €	Consommé au 10 octobre 2019
209 265.45	242 337.93	318 598.83	284 000	277 030.52

Les charges à caractère général dépensées au 10 octobre 2019 s'élèvent à 277 030€ soit une dépense moyenne de 30 781€ par mois (estimation en masse sur 12 mois de 370 000€ non cohérents avec le budget prévu).

L'excédent des années passées, est chaque année affecté au moment du budget supplémentaire pour financer les charges de fonctionnement de l'école ce qui présente un risque en termes financiers.

Les plus gros postes de dépenses sont les suivants :

Nature comptable	2016 en €	2017 en €	2018 en €	BP 2019 (sans BS)	Réalisé au 10 octobre 2019
Énergie	25 363.07	15 294.74	10 725.46	12000	30 792.87
Combustibles	21 838.09	24 233.12	16 023.87	18 000	1 659.81
Petit équipement	13 727.78	11 061.02	16 204.98	9 000	18 812.07
Contrats de prestations	61 545.73	85 915.57	92 033.53	9 000	10 223.79
Honoraires	0	2 061	11 764.0	45 000	92 629.92
Location mobilières	13 045.29	6 419.12	9 042.27	9 000	612
Divers	11 467.79	5 340	9 120	9 000	0
Voyage et déplacements	8 974.4	11 641.84	22 192.59	15 000	16 947.72
Frais de télécommunication	9 641.57	11 499.22	16 365.76	16 000	11 349.97

Pour 2020, compte tenu du maintien des dotations des financeurs, il est proposé **de maintenir les charges à caractère général sans augmentation.**

L'école d'art engage par ailleurs une démarche d'optimisation budgétaire notamment en clarifiant les affectations de comptes et en rationalisant les dépenses par une gestion plus centralisée des achats.

La mise en place de l'engagement juridique (obligation) permettra de suivre davantage le budget. Toute dépense engagée sera formalisée par un bon de commande signée par la direction de l'ESAA.

Ce travail est un préalable avant la mise en place d'une comptabilité analytique qui pourra permettre d'évaluer les coûts de fonctionnement des différents services comme demandé par les membres du Conseil d'administration.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2020-DÉPENSES

	Montant BP 2019	Répartition en %	Estimation cible BP 2020	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	284 000 €	16,38%	284 000€	14.08%
Charges de personnel et assimilés	1 386 482 €	79,95%	1 669 843€	82.75%
Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00%	0€	0%
Autres charges de gestion courante	5 300 €	0,31%	5300€	0.26%
Charges exceptionnelles	8 350 €	0,48%	8350€	0.41%
Dotations aux amortissement	50 000 €	2,88%	50 000€	2.47%
TOTAL	1 734 132 €		2 017 493	

Conclusion sur la section de fonctionnement

L'affectation des résultats des comptes administratifs permet à l'ESAA de financer des charges structurelles ce qui présente un risque financier fort.

- CA 2017 :

Section de fonctionnement excédentaire : 379 913.10€
Section d'investissement excédentaire : 87 610.30€

- CA 2018 :

Section de fonctionnement excédentaire : 412 352.23€
Section d'investissement excédentaire : 123 760.64€

Comme indiqué, ces excédents sont injectés dans le budget supplémentaire de l'école pour financer son fonctionnement. Il est nécessaire de mener une étude financière pour sortir de cette situation.

Par ailleurs, compte tenu des recrutements faits et à venir, ces excédents seront minorés compte tenu des charges constatées à venir.

3.les orientations pour la programmation des investissements de l'École d'art :

L'École supérieure d'art d'Avignon ne bénéficie pas de subvention d'investissement. De ce fait, il est constaté l'absence de recette réelle au sein de cette section. Néanmoins, l'affectation des résultats des deux derniers comptes administratifs de 2017 et 2018 permet d'abonder la réserve sur la section.

L'ESAA finance ses investissements grâce à :

- sa dotation aux amortissements :
- l'affectation des résultats de la section d'investissement pour financer de nouveaux projets

La dotation aux amortissements de l'école a évolué depuis 3 ans de la manière suivante :

Chapitre	Compte	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Réalisé au 4 nov
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dotations aux amort. Des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	53 911€	50 000€	35 986,85 €

En 2019, ont été réalisées les acquisitions et travaux suivants (liste au 10 octobre 2019) :

